

Pension compasatoire divorce

Par petitcoeur083, le 06/07/2010 à 20:49

bonjour,

mon concubin est divorcé depuis janvier 2010. Aujourd'hui remariée son ex femme lui demande 5000e pour des vacances "agréables" avec leurs enfants, sinon elle lui demandera une pension compensatoire! En a t-elle le droit? et que risque t-il au pire s'il refuse de lui donné les 5000e? en cas d'harcèlement que peux t-il faire?

merci

Par amajuris, le 07/07/2010 à 13:43

bjr,

pour le harcèlement porter plainte.

si la convention établie lors du divorce ne prévoit pas de prestation compensatoire votre compagnon n'a rien à verser sauf à faire plaisir à ses enfants.

si l'ex de votre mari veut quelque chose qu'elle s'adresse au JAF.

cdt

Par petitcoeur083, le 07/07/2010 à 13:48

merci.

je n ai pas le jugement de divorce sous les yeux mais si une prestation compensatoire peut

etre demandé apres le divorce,a t elle le droit de la demander meme si elle est remariée???qu est ce que le JAF?

Par amajuris, le 07/07/2010 à 14:27

JAF: juge aux affaires familiales, votre concubin doit le savoir.